

Évaluation périodique des programmes de baccalauréat, maîtrise et doctorat en archéologie

Faculté des lettres et des sciences humaines

Conseil universitaire du 4 novembre 2025



UNIVERSITÉ
LAVAL

SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les programmes de baccalauréat (B.A.), maîtrise (M. A.) et doctorat (Ph. D.) en archéologie sont rattachés à la Faculté des lettres et des sciences humaines. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département des sciences historiques.

Les programmes en archéologie sont des programmes uniques au Québec. Le baccalauréat offre une formation multidisciplinaire, à la fois théorique et pratique, qui permet de maîtriser les techniques de fouille et les méthodes d'analyse et d'interprétation des artefacts et de la culture matérielle, ainsi que les données environnementales. Les programmes de maîtrise et de doctorat permettent d'effectuer des recherches afin de tenter d'expliquer des phénomènes anthropiques survenus dans l'histoire de l'Humanité. La maîtrise vise l'étude du matériel archéologique (vestiges architecturaux, artéfacts, écofacts, etc.) inédit ou pas, produit par des chantiers de fouilles et conservé dans des musées, des réserves ou des laboratoires de recherche. Le doctorat permet de mener une recherche de haut niveau sur un sujet original et de développer des analyses de pointe, permettant de contribuer à l'avancement du savoir en archéologie tout en privilégiant l'ouverture à l'interdisciplinarité.

Le baccalauréat compte 90 crédits, la maîtrise 48 crédits alors que le doctorat en compte 90. À la session d'hiver 2025, 87 personnes étaient inscrites au baccalauréat, 20 à la maîtrise et 9 au doctorat. Les programmes font ici l'objet d'une deuxième évaluation périodique, la dernière remontant à 2016 (CU-2016-16).

Pour les besoins de l'évaluation institutionnelle, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a réalisé, durant l'automne 2024, neuf consultations auprès des personnes concernées par les programmes. La direction des programmes a déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations, en février 2025. Ce dossier a été transmis à deux spécialistes provenant de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de Duke Kunshan University. Les spécialistes ont effectué une visite à l'Université Laval en mars 2025 afin de rencontrer diverses personnes intervenant dans les programmes et de rédiger leur rapport d'évaluation. Par la suite, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Selon les normes d'évaluation établies à partir de la Politique, le CIEP juge que le baccalauréat, la maîtrise et le doctorat en archéologie sont pertinents et de qualité. Le CIEP a identifié les principales forces de ces programmes. Les programmes en archéologie se distinguent ainsi par la compétence et la passion d'un corps professoral engagé et accessible, dont l'expertise est reconnue tant au Canada qu'à l'international. Offrant une formation unique incarnée notamment par le chantier-école, ces programmes proposent un environnement d'études stimulant,

1. Source : https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/Politiques/Politique_d_evaluation_périodique_des_programmes_de_formation_de_l_Université_Laval.pdf

favorisant le sentiment d'appartenance et la réussite étudiante. Fortement ancrés dans la pratique, ils combinent activités de terrain, formation en laboratoire et encadrement de qualité, dans un milieu de recherche dynamique. Les laboratoires spécialisés de la rue Saint-Paul, dotés d'équipements de pointe, renforcent cette expérience en offrant un cadre exceptionnel pour la recherche et la formation.

Il a également formulé des recommandations dans le but de s'assurer que les programmes satisfont pleinement aux normes d'évaluation et fait des suggestions pour les améliorer. Parmi les principales recommandations, il est demandé de simplifier la structure du baccalauréat tout en s'assurant de l'atteinte des objectifs de formation et de la conformité au Règlement des études. Aux cycles supérieurs, plusieurs recommandations visent à améliorer les taux de diplomation et à réduire la durée des études. Il conviendra ainsi de mener une réflexion stratégique pour clarifier l'orientation et les objectifs de la maîtrise. On devra également ajuster le nombre de crédits et la charge de travail liés au chantier-école. Des ajustements devront être apportés à l'examen de doctorat. Il est aussi recommandé de rationaliser l'offre de cours à option et de clarifier la fréquence des cours dans tous les programmes et de réviser l'organisation des stages pour en assurer l'accessibilité. Il y aura finalement lieu de s'assurer que le corps professoral est en nombre suffisant pour couvrir adéquatement certaines expertises, notamment en archéologie historique nord-américaine.

Conformément à la Politique, la doyenne de la Faculté devra proposer, dans un plan d'action, des moyens pour donner suite aux recommandations et aux suggestions.

PRINCIPALES FORCES

- La compétence et l'expertise des membres du corps professoral;
- La passion, l'engagement et la disponibilité des membres du corps professoral;
- Le caractère unique des programmes, reconnus au niveau national et international, et leur identité spécifique, incarnée dans le chantier-école;
- Le climat d'étude et le sentiment d'appartenance;
- La reconnaissance de la qualité de la formation par le milieu professionnel;
- Les activités de terrain et la formation pratique en laboratoire;
- L'environnement de recherche riche et dynamique;
- Les laboratoires dédiés de la rue Saint-Paul et leurs équipements de pointe, qui offrent un environnement exceptionnel de recherche et de formation.

RECOMMANDATIONS²

Recommandations visant le baccalauréat

R4 Que l'on simplifie la structure du baccalauréat et que l'on s'assure que les règles de cours à option contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.

2. Les recommandations sont présentées dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte et non selon leur importance.

Recommandations visant la maîtrise et le doctorat

- R2** Que l'on revoie, à la suite d'une réflexion stratégique, l'orientation, les objectifs et la structure de la maîtrise, dans l'objectif d'équilibrer la théorie et la pratique et de réduire la durée des études.
- R3** Que l'on bonifie les objectifs du doctorat et qu'on les présente dans la description officielle qui se trouve sur le site Web institutionnel.
- R5** Que l'on révise le nombre de crédits et la charge de travail du chantier-école.

Recommandations visant plus d'un programme

- R6** Que l'on rationalise l'offre de cours à option et que l'on clarifie la fréquence à laquelle sont offerts tous les cours.
- R8** Que l'on révise l'organisation des stages au baccalauréat et à la maîtrise, afin que toutes les personnes étudiantes y aient accès au moment opportun ou que l'on envisage d'imposer une capacité d'accueil limitée au baccalauréat.
- R9** Que l'on diffuse adéquatement l'information relative aux professions et milieux d'emploi et que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel.
- R11** Que l'on s'assure que le corps professoral compte les expertises nécessaires pour couvrir l'archéologie historique, notamment nord-américaine.

Recommandations de conformité au Règlement des études et aux politiques de l'Université

- R1** Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du Règlement des études.
- R7** Que l'on s'assure que l'examen de doctorat comporte un volet rétrospectif et un volet prospectif et que l'on informe adéquatement les personnes étudiantes et les membres du corps professoral de leurs modalités.
- R10** Que l'on utilise systématiquement les plans de collaboration à la maîtrise et au doctorat et que l'on en fasse un suivi annuel.

SUGGESTIONS

- S1** Que l'on bonifie l'offre de cours en télédétection, système d'information géographique et relations avec les communautés autochtones, par le biais de collaborations avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique et la Faculté des sciences sociales.
- S2** Que l'on s'assure que les personnes étudiantes de la maîtrise recherche et du doctorat ont des occasions de développer leurs compétences en communication scientifique.
- S3** Que l'on élabore des stratégies relatives au soutien financier, en vue de mieux informer et accompagner les personnes étudiantes et de bonifier le soutien disponible.
- S4** Que l'on envisage l'embauche d'une ressource professionnelle pour la coordination des laboratoires de la rue Saint-Paul.

PLAN D'ACTION DONNANT SUITE À L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES BACCALAURÉAT, MAÎTRISE ET DOCTORAT EN ARCHÉOLOGIE

Faculté des lettres et des sciences humaines

22 octobre 2025

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R1 Que l'on s'assure que les objectifs et la composition du baccalauréat sont conformes aux articles 2.11 et 2.12 du <i>Règlement des études</i>							
A-1.1	Analyser l'offre de cours existante à l'aune des compétences exigées par l'article 2.11.	A2027	Direction de programme (Ressources pédagogiques et conseillère à la gestion des études en appui)	Conformité au <i>Règlement des études</i> .			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.2	Analyser les cours obligatoires à l'aune des nouvelles compétences et les mettre en valeur dans les plans de cours	A2026 / A2027	Direction de programme / corps professoral (Ressources pédagogiques et conseillère à la gestion des études en appui)	Intégration de toutes les compétences du RÉ dans le programme.			RÉSERVÉ CISPAD
A-1.3	Introduire dans le programme un cours au choix pour répondre à l'article 2.12 du Règlement des études.	A2027	Comité de programme (Ressources pédagogiques et conseillère à la gestion des études en appui)	Conformité au <i>Règlement des études</i> .			RÉSERVÉ CISPAD
R2 Que l'on revoie, à la suite d'une réflexion stratégique, l'orientation, les objectifs et la structure de la maîtrise, dans l'objectif d'équilibrer la théorie et la pratique et de réduire la durée des études.							
R5 Que l'on révise le nombre de crédits et la charge de travail du chantier-école.							
A-2.1	Établir un calendrier de réflexion stratégique pour l'année 2025-2026 comprenant des discussions avec le corps professoral, les personnes étudiantes et les employeurs institutionnels.	H2026 / A2026	Direction départementale / Direction de programme (Conseillère en emploi en appui pour le volet emploi)				RÉSERVÉ CISPAD
A-2.2	Préciser le profil de sortie en révisant l'orientation et les objectifs de la maîtrise.	A2027	Direction de programme (Ressources pédagogiques et conseillère à la gestion des études en appui)	Faciliter la compréhension de la structure du programme, les cheminement des personnes étudiantes ; augmenter la persévérence, réduire la durée des études.			RÉSERVÉ CISPAD
A-2.3	Envisager de ramener le programme à 45 crédits.	A2027	Direction de programme et comité de programme				RÉSERVÉ CISPAD
A-2.4	Revoir les plans de cours des activités obligatoires pour prendre en compte les différents cheminement et profils de sortie des personnes étudiantes.	A2027	Direction de programme/ comité de programme Corps professoral				

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
A-2.5	Revoir les objectifs et réduire les exigences de l'activité <i>Travaux pratiques sur le terrain</i> (ARL-7000) pour que la charge de travail soit équilibrée avec le travail terminal de la maîtrise. <i>À l'été 2025, la charge a déjà été réduite : les réflexions se poursuivent pour rendre la charge moins lourde et équivalente au nombre de crédits</i>	A2026	Direction de programme / Corps professoral	Durée des études ; taux de diplomation			
R3 Que l'on bonifie les objectifs du doctorat et qu'on les présente dans la description officielle qui se trouve sur le site Web institutionnel.							
A-3.1	Avec le soutien du SSE et des ressources pédagogiques facultaires, préciser les objectifs du doctorat.	A2027	Direction de programme / comité de programme (Ressources pédagogiques et conseillère à la gestion des études en appui)	Conformité au <i>Règlement des études</i> . Publication des objectifs sur le site Web institutionnel.			RÉSERVÉ CISPAD
R4 Que l'on simplifie la structure du baccalauréat et que l'on s'assure que les règles de cours à option contribuent à l'atteinte des objectifs du programme.							
A-4.1	Choisir une organisation plus simple des règles selon les choix faits pour l'intégration des compétences générales et la définition du profil de sortie (R1).	A2027	Direction de programme / comité de programme / corps professoral / direction d'unité (Ressources pédagogiques et conseillère à la gestion des études en appui)	Meilleure lisibilité du parcours de formation ; meilleure fréquence de l'offre de cours ; augmentation de la diplomation ; diminution des personnalisations aux dossiers étudiants.			RÉSERVÉ CISPAD
R6 Que l'on rationalise l'offre de cours à option et que l'on clarifie la fréquence à laquelle sont offerts tous les cours.							
A-6.1	Informier les personnes étudiantes de la rotation des cours optionnels grâce à un cheminement type selon leur session de première inscription dans le programme.	A2026	Direction de programme / Équipe de la gestion des études	Meilleure information des personnes étudiantes ; gestion des attentes ; clarification de l'offre de cours à option et de leur fréquence (session -AHE et aux deux ans).			RÉSERVÉ CISPAD
R7 Que l'on s'assure que l'examen de doctorat comporte un volet rétrospectif et un volet prospectif et que l'on informe adéquatement les personnes étudiantes et les membres du corps professoral de leurs modalités.							
A-7.1	Rédiger un protocole clair sur les objectifs et les exigences des deux volets de l'examen doctoral en conformité avec le <i>Règlement des études</i> . <i>Les consignes prendront en compte les modifications de l'orientation générale du programme et des objectifs (R3). La FESP sera consultée à cet égard.</i>	A2027	Direction de programme / comité de programme / Corps professoral	Conformité au Règlement des études; meilleure compréhension des exigences de l'examen doctoral; meilleure compréhension par les personnes étudiantes des objectifs à atteindre			RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
R8 Que l'on révise l'organisation des stages au baccalauréat et à la maîtrise, afin que toutes les personnes étudiantes y aient accès au moment opportun ou que l'on envisage d'imposer une capacité d'accueil limitée au baccalauréat.							
A-8.1	Vérifier avec le ministère de la Culture s'il est possible d'augmenter légèrement le nombre de fouilleur.se.s par superviseur. <i>Pour l'instant, le ratio est de 1 pour 5 ; 3 personnes étudiantes de la maîtrise peuvent faire le stage par année ; il n'est donc pas possible de dépasser 15 personnes étudiantes au chantier-écoles.</i>	A2026	Décanat / Direction départementale / Direction de programme				RÉSERVÉ CISPAD
A-8.2	Ajouter des sites pour le chantier-école. <i>Des discussions sont en cours, mais sont difficiles en raison des contraintes financières des villes et organismes.</i>	A2026	Direction départementale / Direction de programme				
R9 Que l'on diffuse adéquatement l'information relative aux professions et milieux d'emploi et que l'on bonifie les activités de réseautage avec le milieu professionnel.							
A-9.1	Mettre à jour la page officielle du programme de maîtrise pour les emplois potentiels.	A2026	Direction de programme / Équipe Promotion et communications FLSH	Meilleure connaissance des personnes étudiantes du milieu professionnel et des possibilités d'emplois; adéquation avec le profil de sortie ; taux d'employabilité.			RÉSERVÉ CISPAD
A-9.2	Continuer à soutenir les activités de réseautage (portes ouvertes aux laboratoires d'archéologie et au chantier-école ; réseautage inter-universitaire ; journée carrière)	En continu	Direction de programme / Corps professoral / Équipe Promotion et communications FLSH (coordinateur des Laboratoires d'archéologie en appui)				RÉSERVÉ CISPAD
R10 Que l'on utilise systématiquement les plans de collaboration à la maîtrise et au doctorat et que l'on en fasse un suivi annuel.							
A-10.1	Continuer à utiliser systématiquement le plan de collaboration et en faire un suivi annuel avec l'aide de la gestion des études.	H2026	Direction de programme / Corps professoral (Équipe de la gestion des études en appui)	Meilleurs soutien et suivi des personnes inscrites ; réduction de la durée des études ; conformité avec le <i>Règlement des études</i> .			RÉSERVÉ CISPAD
R11 Que l'on s'assure que le corps professoral compte les expertises nécessaires pour couvrir l'archéologie historique notamment nord-américaine.							
A-11.1	Le poste en archéologie historique nord-américaine est désormais le premier sur le plan de déploiement de l'unité ; il pourra être pourvu si les ressources le permettent.	Indéterminé	Décanat / Direction départementale				RÉSERVÉ CISPAD

Section présentée au Conseil universitaire (CU)					Section consacrée au suivi assuré par le Comité institutionnel de suivi des plans d'action des doyennes et doyens (CISPAD)		
Nº d'action	Action proposée	Session d'échéance	Personne responsable (fonction)	Indicateur de résultats et cible	État d'avancement	Si réalisée : précisez les résultats obtenus Si en cours : raisons du retard Si abandonnée : raisons et alternatives	Commentaires du CISPAD
S1 Que l'on bonifie l'offre de cours en télédétection, système d'information géographique et relations avec les communautés autochtones, par le biais de collaborations avec la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique et la Faculté des sciences sociales.							
AS-1.1	Une fois R1 et R4 complétées, mettre à jour la liste des cours complémentaires abordant des sujets émergents dans les facultés amies et les intégrer dans la structure du programme.	A2027	Direction de programme / comité de programme	Conformité au <i>Règlement des études</i> (R1, R4); mutualisation des ressources; actualisation de la formation			RÉSERVÉ CISPAD
AS-1.2	Sensibiliser le corps enseignant à la nécessité d'introduire dans les cours déjà offerts les domaines émergents.	A2027	Direction de programme / corps enseignant				RÉSERVÉ CISPAD
S2 Que l'on s'assure que les personnes étudiantes de la maîtrise recherche et du doctorat ont des occasions de développer leurs compétences en communication scientifique.							
AS-2.1	Mieux diffuser les ressources et les possibilités de formation sur la communication scientifique à travers le site des programmes	H2026	Direction de programme Équipe de la gestion des études en appui)	Meilleure préparation des personnes étudiantes à la poursuite des études ou au marché de l'emploi			RÉSERVÉ CISPAD
S3 Que l'on élabore des stratégies relatives au soutien financier, en vue de mieux informer et accompagner les personnes étudiantes et de bonifier le soutien disponible.							
AS-3.1	Mieux informer les personnes étudiantes des possibilités de financement, incluant les ententes de partenariats sur le modèle déjà existant avec la Ville de Québec.	H2026	Direction de programme / Corps professoral (Équipe de la gestion des études en appui)				RÉSERVÉ CISPAD
S4 Que l'on envisage l'embauche d'une ressource professionnelle pour la coordination des laboratoires de la rue Saint-Paul.							
AS-4.1	Chaque professeur.e subventionné.e contribue au salaire d'une personne coordonnatrice ; la Faculté complète avec une aide modeste.	A2025	Décanat / Direction départementale				RÉSERVÉ CISPAD